

2LDR
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 Place Saint Eloi
62400 BETHUNE
887 537 074 RCS ARRAS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 31 mars,
A 15 heures,

la société HOLDING DAMBRINE sise 4 Place Saint Eloi 62400 BETHUNE,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 2LDR ,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un gérant non associé en remplacement de Madame Léa LAFRENEZ et David RATEL co-gérants démissionnaires et détermination de ses pouvoirs,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique constate les démissions de Madame Léa LAFRENEZ et David RATEL de leurs fonctions de co-gérants et décide de nommer en qualité de gérant non associé :

Madame Myriam DAMBRINE
demeurant 5 Rue d'Haillicourt 62196 HESDIGNEUL LES BETHUNE
pour une durée indéterminée

Madame Myriam DAMBRINE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Madame Myriam DAMBRINE a déclaré par avance qu'elle acceptait les fonctions de gérante et qu'elle n'était frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Par conséquent L'Associée Unique décide que l'article 13 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les stipulations ci-après à compter de ce jour :

« ARTICLE 13 - GERANCE

La société est gérée et administrée par une ou plusieurs personnes physiques, associées ou non, nommées par l'associé unique ou par les associés à la majorité requise pour les décisions ordinaires et pour une durée limitée ou non. »

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Pour la société HOLDING
DAMBRINE
Myriam DAMBRINE